



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 63214

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes s'il ne lui paraît pas logique d'étudier la possibilité de création d'un timbre postal valable dans tous les pays européens de la zone euro et pouvant donc être utilisé indistinctement pour les échanges de courrier entre lesdits pays. On a déjà mesuré les avantages de la monnaie commune permettant de payer avec les mêmes billets et pièces. Il lui demande si une telle éventualité est possible.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'éventualité de la création d'un timbre postal valable dans tous les pays européens de la zone euro. Le Gouvernement n'envisage pas, pour le moment, une telle mesure pour des raisons objectives tenant aux tarifs. Ceux-ci ne sont pas identiques d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. Cependant des timbres « Europa » sont spécialement émis par les opérateurs postaux européens, avec l'Europe comme thème central. Les timbres « Europa » soulignent la collaboration dans le domaine postal, avec comme but, la promotion de la philatélie et la sensibilisation du public des racines communes, la culture et l'histoire de l'Europe et les objectifs communs. Ainsi en 2004, comme les années précédentes, La Poste a émis un timbre « Europa ».

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63214

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3949

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6598